

N° 22 — OCTOBRE 1969 — 4^{me} ANNÉE

50 CENT.

منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS



**LE TAUX
DE CHANGE
PREFERENTIEL
C'EST POSSIBLE !**

LA CONVENTION FRANCO-ALGÉRIENNE DE SÉCURITÉ SOCIALE

(II) FAIRE DISPARAITRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS QUI FRAPPENT LES ENFANTS

الغاء التفرقة العنصرية التي يشكو
منها الأطفال

En application de la convention franco-algérienne de Sécurité Sociale (1) les caisses d'Allocations Familiales françaises versent en Algérie, par l'intermédiaire des caisses algériennes, des allocations familiales à la famille dont le père travaille en France.

En dehors des multiples difficultés administratives auxquelles le travailleur algérien se trouve confronté pour que la famille demeurée en Algérie perçoive les allocations familiales, il existe trois mesures administratives d'une injustice flagrante qu'il est nécessaire de faire disparaître.

La première concerne le temps pendant lequel les allocations familiales seront versées: 6 années à compter de la date d'entrée des travailleurs algériens en France. Cette mesure que rien ne peut justifier doit être abrogée purement et simplement, les prestations familiales devant être versées pendant toute la période d'emploi en France du travailleur algérien.

La seconde concerne le nombre d'enfants bénéficiaires. Aux termes de la convention, les caisses françaises ne versent des allocations familiales que dans la limite de quatre enfants. En France les allocations familiales ne sont pas soumises à la même limite, une mesure identique doit être prise concernant les enfants qui résident en Algérie et dont le père travaille en France.

La troisième mesure est sans aucun doute la plus injuste. Alors que le père de famille algérien travaillant en France doit obligatoirement remplir les conditions prévues par la législation

française pour avoir droit aux allocations familiales, la famille lorsqu'elle se trouve en Algérie ne perçoit que le montant prévu par la législation algérienne (dans la limite de quatre enfants).

Ainsi lorsque la famille algérienne réside en France, un travailleur père de quatre enfants et dont la femme n'effectue aucun travail salarié, perçoit mensuellement dans la région parisienne, une somme de 518,52 F (allocations familiales, salaire unique, majoration pour un enfant de plus de dix ans). Si la famille réside en Algérie le montant des allocations familiales se trouve réduit à 120 F.

Chaque année, selon que la famille est en France ou en Algérie, la différence entre le montant des allocations familiales perçues se chiffre à 4.782,24 F.

Cette somme correspond à environ 1.520 heures de travail payées au salaire minimum garanti, soit 38 semaines de 40 heures de travail.

Nous l'avons dit et nous le répétons, les travailleurs algériens en France sont soumis à toutes les obligations de la législation française, leurs droits et ceux de leurs familles doivent être ceux de cette législation que les familles résident en France ou en Algérie.

Si cette logique était appliquée, les familles, les enfants en Algérie ne seraient pas frustrés chaque année de sommes considérables.

La C.G.T. revendique l'égalité des droits dans tous les domaines pour les travailleurs immigrés. Une véritable égalité des droits suppose la suppression de toutes les discriminations.

Il faut donc abroger les clauses restrictives contenues dans la convention de Sécurité Sociale franco-algérienne. C'est ce que réclame la Charte revendicative de la C.G.T. pour les travailleurs immigrés.

(1) Voir « La Tribune du Travailleur Algérien » - N° 20 - Juin 1969.

SOLIDARITE AVEC " UNIDAD "

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS

تضامن العمال الاسبان مع جريدة « الوحدة »
الشهرية التابعة للـس.ج.ت.

A la suite des poursuites judiciaires intentées contre « UNIDAD » et de l'inculpation de son Directeur, le 2 mai dernier, de nombreuses organisations de la C.G.T. se sont associées aux protestations du Bureau Confédéral.

Il s'agit notamment des Fédérations de l'Agriculture, de la Métallurgie, du Bâtiment et des Travaux Publics, des Travailleurs du Sous-Sol, des Transports, des Ports et Docks, de l'Alimentation, des Industries Chimiques, des P.T.T.; des Unions départementales de PARIS, des ARDENNES, de l'ESSONNE, du RHONE, du NORD, de l'OISE, de la HAUTE-GARONNE, du GARD, des BASSES-PYRENEES, de la SEINE-SAINT-DENIS, des HAUTS-DE-SEINE; des Unions syndicales du Bâtiment de la HAUTE-GARONNE, de la Métallurgie de la région parisienne, des usines Citroën, des Unions locales de BLANC-MESNIL, du 20^{ème} PARIS; des syndicats RENAULT, BERLIET, des cheminots de TOULOUSE...

QUE SE PASSE-T-IL ?

Les travailleurs immigrés em-

ployés en France, peuvent adhérer à l'organisation syndicale de leur choix. Dans le temps prévu par la loi, ils sont électeurs des délégués du personnel, des membres des Comités d'entreprises, des représentants syndicaux. Ils sont éligibles comme délégués du personnel.

Ils doivent donc être informés des programmes de chaque organisation syndicale légale, pour pouvoir se déterminer librement sur les problèmes qui les préoccupent.

S'ils ne recevaient pas toutes les informations, leur possibilité de choix serait truquée.

C'est pourtant ce que tente, après le Pouvoir Exécutif qui a pris des arrêtés d'interdiction de publication, le Pouvoir judiciaire en prétendant que la C.G.T. a commis, depuis moins de trois mois, — puisque la prescription en matière de délits de presse est de courte durée — la « reprise sous un autre titre d'une publication interdite ».

Les poursuites contre « UNIDAD » font suite à toute une série de vio-

lations de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.

Le 1^{er} avril 1961, le Ministre de l'Intérieur interdit le « Bulletin d'Information des Travailleurs Espagnols » édité par la C.G.T. Puis « TRABAJOS » (informations de la C.G.T. en langue espagnole), le 27 novembre 1962, ensuite « DEFENSA OBRERA » (bulletin d'information de la C.G.T.) le 5 avril 1965.

Depuis 1966, « UNIDAD » paraît au grand jour, sans difficulté, accomplissant chaque année toutes les formalités légales.

Quel est donc le fait nouveau survenu depuis 1966, pouvant justifier les poursuites ?

Il est impensable que le gouvernement français, veuille interdire « pour toujours » la publication par la Centrale syndicale la plus représentative en France, d'un journal syndical en langue espagnole: une telle attitude porterait une atteinte grave à deux libertés sacrées: celle de la presse, celle du syndicalisme.

S'il s'agit d'une intervention des

autorités franquistes, la situation serait plus grave encore. Ce serait une immixtion dans les affaires intérieures de la France, dans celles de la C.G.T.

Dans les deux cas, c'est une situation intolérable.

Une question se pose: en prenant de telles mesures, le gouvernement entend-il contester aux organisations syndicales françaises le droit de s'occuper des intérêts économiques et sociaux des travailleurs immigrés en France, et plus particulièrement de ceux des Espagnols et de leurs familles.

La C.G.T. a réaffirmé qu'il s'agit pour elle non seulement d'un droit, mais d'un devoir impérieux qu'elle a la volonté d'accomplir sans entrave.

Les travailleurs algériens, avec leurs camarades espagnols, français et immigrés de toutes nationalités exigeront de voir cesser les poursuites contre « UNIDAD », mensuel de la C.G.T. pour les travailleurs espagnols, ainsi que toutes les discriminations dont elle est l'objet.

LA SITUATION ACTUELLE

الحالة الراهنة

AU moment où nous écrivons ces lignes, on assiste à un déchaînement des représentants du gouvernement, des patrons, de la presse, radio et télévision, contre la C.G.T. et plus précisément contre Georges Séguy, son secrétaire général.

Selon ces bons apôtres, Georges Séguy, dans son discours à la Mutualité du 13 septembre, aurait déclaré la guerre au gouvernement.

Qu'en est-il exactement ?

Le gouvernement, depuis sa constitution, a cru manœuvrer habilement en se déclarant prêt à recevoir les organisations syndicales pour discuter des problèmes qui se posent. Il s'est bien gardé de convier les syndicats pour discuter de la dévaluation du franc.

Bien plus !

Il avait annoncé un « constat social » pour la rentrée; cette idée semble avoir été abandonnée. On parle vaguement d'envoyer un dossier aux organisations syndicales.

Les représentants du gouvernement et du patronat avaient pris l'engagement à Grenelle de ne pas laisser la hausse des prix porter atteinte au pouvoir d'achat des salaires, retraites et pensions.

Cet engagement n'a pas été tenu. Les prix ont augmenté de 8 % depuis juin 1968.

LE règlement de ce contentieux compte tenu des augmentations de salaires intervenues depuis le 1er janvier 1969 est la première des choses à décider.

La discussion pourra ensuite valablement s'engager sur une nouvelle progression du pouvoir d'achat en prenant deux éléments en considération: l'augmentation du revenu national, la hausse prévisible pour les quatre derniers mois de l'année.

Il existe un moyen simple et efficace de garantir l'amélioration du pouvoir d'achat, à savoir l'institution d'un système d'échelle mobile. Il s'agit aussi de ceux dont le sort est le plus difficile, familles, retraités, handicapés, et de leurs revendications, notamment: la majoration de 20 % des allocations familiales, le relèvement de 15 % des retraites et pensions, de l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans, de porter à 400 F par mois l'allocation vieillesse, de porter la pension de veuve à 75 % de la pension principale.

Toutes ces questions furent d'ailleurs évoquées à la Conférence de Tilsit.

D'autres questions justifient une procédure de négociation. Il s'agit entre autre: de la fiscalité toujours plus lourde, de la réduction du temps de travail, la Sécurité Sociale menacée par une éventuelle introduction de catégories de non-salariés.

Sur le plan des libertés syndicales, la loi votée en décembre 1968 qui comporte déjà des restrictions par rapport aux engagements de Grenelle, est l'objet de violations de la part du patronat, et le gouvernement ne fait rien pour la faire respecter.

COMME on peut le constater, notre « constat social » est assez chargé. Il justifie largement l'inquiétude, le mécontentement et la volonté d'action que nous observons partout.

Ou bien le gouvernement et le C.N.P.F. accepteront d'en discuter pour apporter des solutions équitables à chaque problème posé, ou bien ils invoqueront les impératifs de leur politique, et tourneront le dos à une négociation véritable, et il nous restera l'action pour faire valoir nos droits. Une fois de plus nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour aboutir par voie de négociation.

Dans une telle situation, il est bien naturel que les travailleurs réfléchissent aux événements politiques de la dernière période et spécialement à la victoire du « NON » lors du référendum et à l'élection présidentielle.

Les travailleurs ont conscience du fait que sans l'unité de la gauche, de toutes les forces démocratiques qui a si cruellement fait défaut en mai et en juin 1968 et en mai 1969, les résultats de leurs luttes resteront limités et leurs succès précaires.

La C.G.T. n'a jamais caché ses positions sur la nécessité de substituer au pouvoir actuel une alternative démocratique.

De longue date, et notamment après l'élection présidentielle, elle a affirmé que la division des forces ouvrières et démocratiques était à l'origine du sursis obtenu par ce pouvoir. Nous avons donc la conviction que l'unité de ces forces abrégera son règne.

MALHEUREUSEMENT, la division persiste et de sérieux obstacles subsistent pour la surmonter. La C.G.T. le déplore et ne manque jamais de fixer les responsabilités. Mais le mouvement des masses évolue. Il peut, si le gouvernement et le patronat se figent dans leur position actuelle envers les revendications ouvrières, prendre d'importantes proportions et constituer une force déterminante.

Les partis de gauche et les organisations syndicales représentatives doivent y penser en mesurant l'intérêt que présenterait dans les circonstances présentes l'élaboration d'un programme commun de gouvernement acceptable pour tous.

Cette question ne relève pas seulement de la compétence des directions nationales des partis politiques et des syndicats, elle concerne aussi directement les travailleurs et tous les démocrates.

La C.G.T. poursuivra ses efforts et multipliera ses initiatives pour aller de l'avant dans cette voie

BULLETIN D'ADHESION

بطاقة الانخراط

Nom الاسم
 Prénoms اللقب Ag. السن
 Adresse العنوان
 Profession الحرفة
 Entreprise العمل
 Localité المقاطعة Département البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.
 soit à la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris X^{me}

قسلم او قريسل اما للممثل النقابي لمنظمة من ج.ت
 واما لقر من ج.ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

Pour

- l'Unité de la Classe ouvrière
- les salaires
- de meilleures conditions de travail et de logement
- la garantie de l'emploi
- l'égalité des droits pour les travailleurs immigrés
- les libertés et droits syndicaux
- la Démocratie et la Paix

J'adhère

à la C.G.T.

أنخرط في س.ج.ت

السجوت تطالب بنسبة امتيازية
للمصرف لفائدة
العمال المغتربين

LA DEVALUATION

سقوط قيمة الفرنك

LA C.G.T. RÉCLAME UN TAUX DE CHANGE PRÉFÉRENTIEL POUR LES IMMIGRÉS

Le soir même de la dévaluation du franc, Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., soulignait, dans une déclaration, le caractère de classe de la décision gouvernementale.

Le 11 août, le Bureau Confédéral de la C.G.T. écrivait une vive protestation contre les mesures « qui provoquent de nouvelles hausses des prix, le blocage des salaires et l'aggravation de la crise de l'emploi ».

Mais il n'échappait pas à la direction confédérale que « la dévaluation était déjà cruellement ressentie par la grande masse des travailleurs immigrés et frontaliers ».

Dès le 13 août, Jean-Louis Moynet, secrétaire de la C.G.T., s'adressait au Ministre des Finances pour réclamer que soit fixé un taux de change préférentiel pour le transfert des fonds opéré par les travailleurs immigrés et concernant les prestations sociales et familiales qui leur sont versées dans leur pays d'origine.

Le Ministre des Finances n'a donné, jusqu'à présent, aucune suite à la démarche de la C.G.T.

Il est bien évident que tous les salariés subissent déjà les effets néfastes de la politique d'austérité décidée par le gouvernement. Les travailleurs immigrés, comme les travailleurs français, sont appelés à réduire leur consommation, à pâtir de la réduction massive des crédits civils et des dépenses sociales de l'Etat. Comme tous les travailleurs, les Algériens sont vivement intéressés par les revendications défendues par la C.G.T. concernant : les salaires et le pouvoir d'achat, la durée du temps de travail, l'emploi et la formation professionnelle, l'âge de la retraite et les droits syndicaux.

Mais la presque totalité des travailleurs immigrés, frontaliers et saisonniers, subit, du fait de la dévaluation, un grave préjudice, s'ajoutant aux multiples discriminations dont l'injustice est flagrante.

En effet, depuis la dévaluation, le franc français a perdu 11,11 % de sa valeur, c'est-à-dire qu'une paie de 1.000 francs par mois, par exemple, ne vaut plus que 888,88 francs en monnaie étrangère, depuis le 9 août.

Pour adresser à la famille restée au pays, la même somme en dinars qu'avant la dévaluation, le travailleur algérien, en tenant compte du nouveau taux de change, devra ajouter : 1.000 F moins 888,88 F, une somme de 111,12 F, soit 12,5 % en plus par rapport à la valeur actuelle du franc français.

Or, selon les chiffres connus, on sait qu'en Algérie, une famille sur trois vit de l'argent provenant des salaires des travailleurs contraints de s'expatrier.

En 1967, selon le Conseil Economique et Social, les travailleurs immigrés, employés en France, ont expédié sur leurs salaires une somme de 2.017 millions de francs lourds, à leurs familles (non compris les salaires des travailleurs frontaliers, des saisonniers, ni des immigrés entrés en France depuis).

De plus les prestations sociales payées par les Caisses françaises dans les différents pays d'origine (retraites, pensions d'invalidité et rentes d'accidents du travail, prestations maladies...) perdent également 1/9 de leur valeur au nouveau taux de change.

En 1966, plus de 110 millions de francs ont été adressés dans différents pays, au titre de l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale.

Non seulement les prestations familiales sont payées aux familles restées au pays natal, à des taux scandaleusement bas et différents d'une immigration à l'autre, mais le gouvernement français n'envisage-t-il pas d'appliquer la dévaluation sur certains barèmes ?

La dévaluation a même été appliquée à des prestations sociales dues pour une période antérieure à la dévaluation.

Par rapport à 1967, les immigrés subissent une perte brutale de 224 millions de francs sur la masse des salaires exportés, soit 22 milliards 400 millions d'anciens francs.

Sur les 110 millions de prestations vieillesse du régime général de la Sécurité sociale exportées en 1966, (le montant actuel est sans aucun doute beaucoup plus élevé) on leur retient 12 millions 300.000 francs (1 milliard 230 millions d'anciens francs), ce qui équivaut à leur supprimer 1/9 du montant de leur pension et les contraindre à « vivre » pendant une année avec 10 mois 1/3 de ce qu'ils percevaient auparavant.

Les Algériens titulaires d'une pension vieillesse française du régime général de la Sécurité sociale étaient 7.400 en 1966, la perte globale se chiffre à près de 1 million 860.000 francs, soit 186 millions d'anciens francs.

Ces exemples suffisent à montrer qu'effectivement les travailleurs immigrés sont durement touchés par la dévaluation.

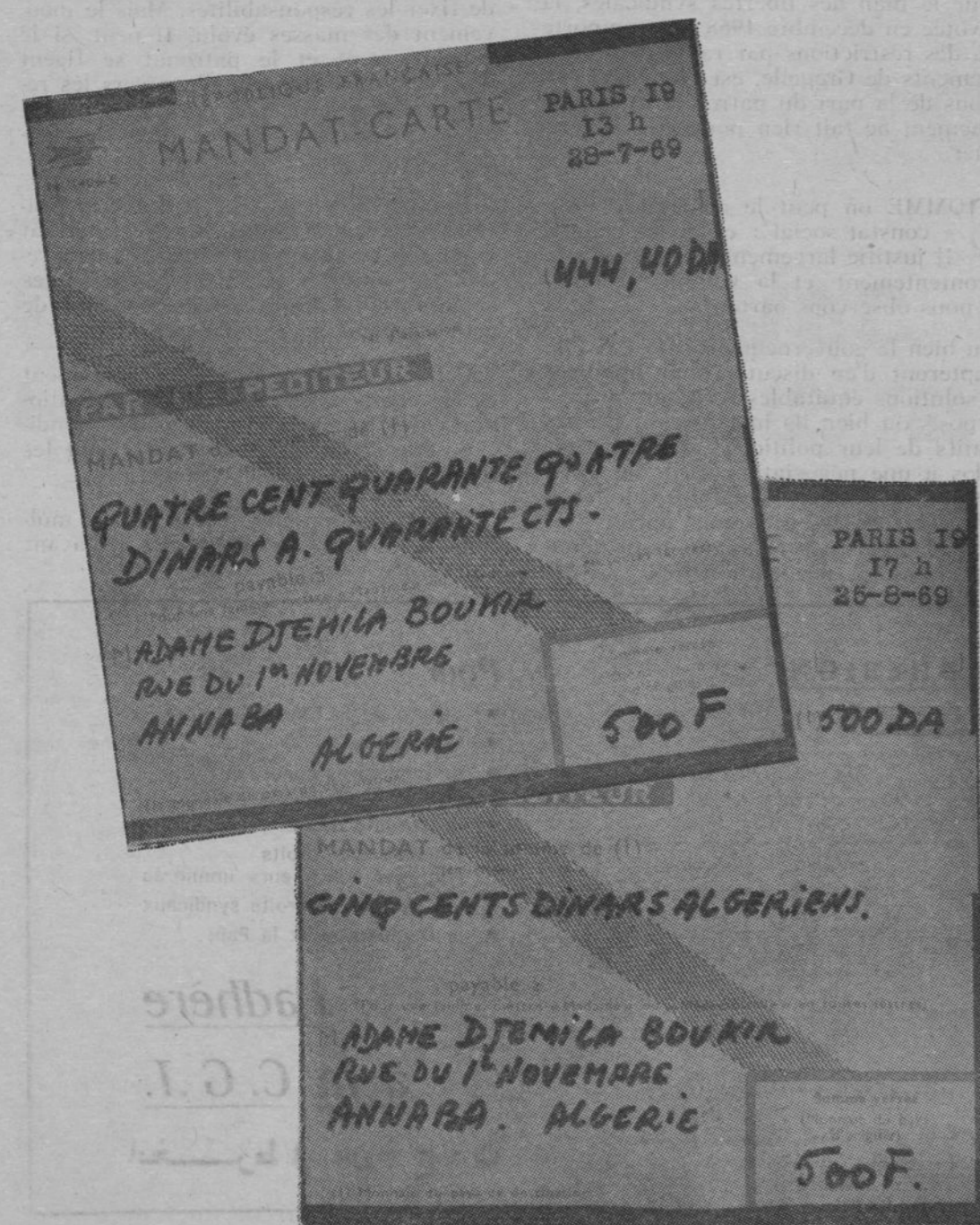
C'est la raison pour laquelle la C.G.T. a formulé des revendications intéressant l'ensemble des travailleurs. Mais d'autre part pour compenser intégralement le préjudice subi par les immigrés, tant sur les salaires, que sur les différentes prestations sociales payées dans les différents pays d'origine, la C.G.T. réclame l'application d'un taux de change préférentiel de l'ordre de 12,5 % supérieur à celui actuellement en vigueur.

La C.G.T. s'est adressée dans ce but au Ministre des Finances et aux groupes parlementaires de la Gauche à l'Assemblée Nationale, ainsi qu'aux Ambassades intéressées, car cette solution implique la modification des accords bilatéraux et des réglemens de la Communauté Economique Européenne, ou la conclusion d'accords complémentaires allant dans ce sens.

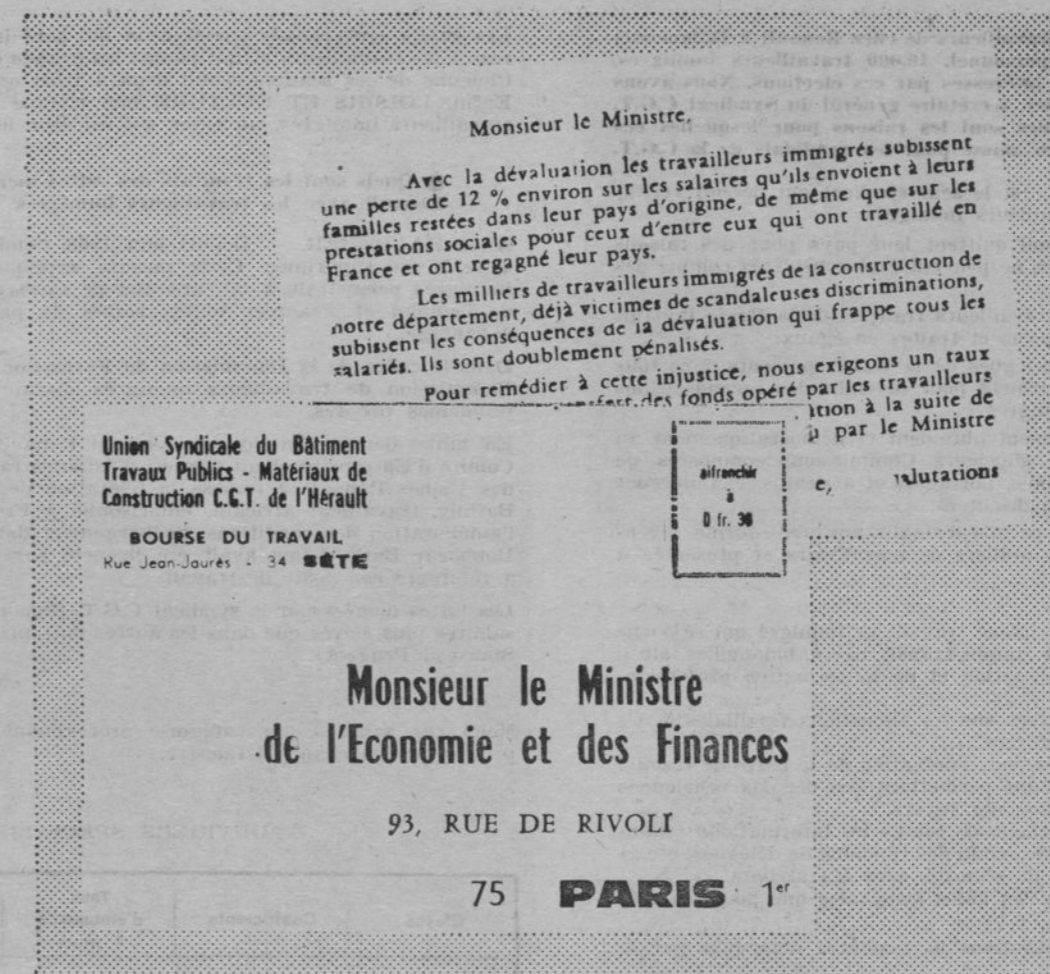
Les revendications défendues par la C.G.T. sont conformes aux intérêts communs et particuliers des travailleurs immigrés et des travailleurs français. Elles permettent de resserrer davantage encore les liens qui unissent tous les travailleurs exploités en France et de mettre en échec toutes les tentatives de division qu'elles viennent du pouvoir ou du patronat, des gauchistes et des racistes à leur service.

LE MANDAT A LA FAMILLE

الحوالة للعائلة
٥٠٠ فرنك بالأمس
تساوي ٥٠٠ دينار
أما اليوم فلا تساوي
سوى ٤٤٤,٤٤ دينار



LE MANDAT A LA FAMILLE : Pour 500 francs, 500 dinars hier, et seulement 444,40 dinars aujourd'hui.



Monsieur le Ministre,
Avec la dévaluation, les travailleurs immigrés subissent une perte de 12 % environ sur les salaires qu'ils envoient à leurs familles...
Pour remédier à cette injustice, nous exigeons un taux de change préférentiel...

IL EST POSSIBLE D'OBTENIR SATISFACTION

في الامكان الحصول على ترضية

- Un taux de change préférentiel avait été appliqué pour les mineurs et les ouvriers agricoles, lors de la dévaluation qui suivit la guerre 1939/1945.
 - Les frontaliers belges ont bénéficié d'un « coefficient rectificateur » de 19,5 % après d'importantes luttes lors de la dévaluation de 1958. Un nouvel accord vient d'être signé entre les gouvernements français et belge.
 - Le gouvernement français a su trouver les moyens pour subventionner les produits agricoles du Marché Commun importés en France, de même qu'il admet que des mesures particulières pour les importateurs qui ont reçu des marchandises avant la dévaluation et qui ont payé en devises après le 11 août.
- Déjà le patronat répercute l'incidence de la dévaluation sur les produits : le prix de la tonne de minerai de fer exportée vers la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne Fédérale, est majorée de 12 %.
- Les spéculateurs non seulement ne sont pas pénalisés, mais ils touchent « la prime de 12,5 % », comme les capitaux convertis en marks ou en dollars avant la dévaluation se montent à 25 milliards de francs lourds, le gain est au minimum de 3 milliards de francs.
- À l'exemple de cette carte postale éditée par l'Union Syndicale du Bâtiment et des Travaux Publics C.G.T. de l'Hérault, de multiples initiatives sont prises par les orga-

nisations de la C.G.T. pour faire triompher la revendication du taux de change préférentiel. Des pétitions signées par les travailleurs immigrés et les travailleurs français circulent dans la Seine-Saint-Denis, l'Isère, le Bassin de la Sambre — elles seront adressées aux pouvoirs publics et aux consulats intéressés. Des réunions de travailleurs sont organisées dans la Loire... Les fédérations C.G.T. de l'Agriculture, de la Métallurgie, du Bâtiment et des Travailleurs du sous-sol se sont adressées à différents ministères... Des travailleurs ont fait grève pour protester contre l'atteinte qui était portée à leurs ressources... Les frontaliers belges du Nord sont engagés dans l'action commune avec les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. en France et les syndicats de Belgique.

Déjà l'action a porté ses premiers fruits : les mineurs de fer luxembourgeois à Audun-le-Tiche et les sidérurgistes frontaliers du Bassin de Longwy ont obtenu un acompte compensateur.

Dans la bataille qui va aller en se développant, les travailleurs algériens, comme leurs camarades français et immigrés de toutes nationalités, sauront tenir leur place et renforcer la C.G.T. Ils l'ont prouvé dans un passé récent.

Alors, le gouvernement et le patronat ne pourront plus, longtemps encore, faire la sourde oreille.

RENAULT

Les travailleurs immigrés et les élections des délégués du personnel dans la plus grande usine de France

Le 9 octobre prochain, les travailleurs de chez Renault à Billancourt éliront leurs délégués du personnel. 10.000 travailleurs immigrés, de toutes nationalités, sont intéressés par ces élections. Nous avons demandé à M. Aimé Halbeher, secrétaire général du Syndicat C.G.T. Renault, de nous dire quelles sont les raisons pour lesquelles ces travailleurs doivent voter en masse pour les candidats de la C.G.T.

Aimé HALBEHER. — La C.G.T. est le seul syndicat qui défend véritablement et efficacement les travailleurs immigrés.

Pour la C.G.T., les travailleurs qui quittent leur pays pour des raisons économiques, sociales ou politiques, ne peuvent être considérés comme des étrangers.

Ils sont les frères de classe des travailleurs français de la Régie Renault et cela suffit pour qu'ils soient reçus et traités en égaux.

Dans les ateliers de l'usine, les délégués de la C.G.T. présents dans tous les secteurs interviennent avec fermeté pour défendre les revendications et les droits des travailleurs immigrés.

Les travailleurs immigrés s'expriment librement et démocratiquement au sein du syndicat C.G.T.-Renault. Plusieurs Commissions composées de travailleurs nord-africains, espagnols, portugais et africains, examineront leurs problèmes particuliers et en discutent.

Le travail de ces commissions a permis d'établir une plate-forme revendicative qui a été signée par des milliers de travailleurs et présentée à la Direction de la Régie.

Cette plate-forme exige :

- 1) L'attribution d'un logement à chaque travailleur immigré qui séjourne dans des conditions inhumaines (taudis-transit, caves, bidonvilles, etc.).
- 2) Le développement de l'alphabétisation et de la formation professionnelle.
- 3) L'utilisation des sommes prélevées sur les allocations familiales à des fins sociales logement, cours, foyers...).
- 4) Le paiement des heures perdues pour l'obtention de la carte de travail.
- 5) Un réseau de cars plus important permettant des départs échelonnés sur toute la journée en direction des foyers.
- 6) La traduction en langue maternelle de toutes les informations (changement d'horaire, primes, compte rendu des réunions de délégués, etc...) et des consignes d'hygiène et de sécurité dans les ateliers.
- 7) Le même droit d'éligibilité sur les listes syndicales que pour les travailleurs français.

A cela s'ajoutent d'autres revendications particulières défendues par le Syndicat, notamment :

- 1) L'égalité dans la qualification professionnelle (chaque travailleur immigré doit avoir un emploi correspondant à sa formation).
- 2) La participation plus importante de la Régie à la construction de foyers dans la Région Parisienne.
- 3) L'application à tous les travailleurs du droit aux jours de congés pour la naissance d'un enfant.
- 4) L'application des accords du Marché Commun à tous les travailleurs, ce qui permettrait des droits syndicaux égaux pour tous et la délivrance des cartes de séjour et leur renouvellement sans tracasseries administratives.

● Le Syndicat C.G.T. et ses élus ont pris des initiatives. Dans quels domaines ?

Aimé HALBEHER. — A partir du mois d'octobre, deux cycles d'alphabétisation vont s'ouvrir :

L'un s'adressera aux travailleurs nord-africains. Il sera organisé par le syndicat.

L'autre sera organisé par le Comité d'Etablissement, où les élus de la C.G.T. sont majoritaires. Il s'adressera aux travailleurs africains.

Dans les deux cas, ces actions seront développées en liaison avec les commissions de travailleurs immigrés du syndicat.

Les camarades immigrés qui seraient intéressés par ces cours et désiraient y participer peuvent dès maintenant s'adresser aux délégués de la C.G.T. dans leurs ateliers.

Concernant les séjours de vacances, une décision prise à l'initiative des élus C.G.T. au Comité d'Etablissement a permis cette année, au cours du mois d'août, l'accueil de 18 travailleurs africains et nord-africains dans un centre de vacances de jeunes.

Ce centre, situé à Carro (Bouches-du-Rhône), en bord de mer, leur a donné la possibilité de bénéficier de multiples activités : baignade, canoë, voile, plongée sous-marine, etc...

Quatre heures par jour étaient consacrées à des cours d'alphabétisation sous la direction de deux moniteurs enseignants.

Cette expérience qui s'est révélée excellente sera étendue en 1970 à plusieurs centres de vacances.

De plus, en ce qui concerne l'organisation culturelle des loisirs, sous l'impulsion de l'organisme culturel du C.E., LOISIRS ET CULTURE, différentes activités sont organisées pour les travailleurs en équipe parmi lesquels les travailleurs immigrés sont nombreux.

Ainsi a lieu chaque semaine la projection d'un film, suivie d'une discussion souvent animée.

Les sujets sont choisis parmi ceux qui sont les plus susceptibles d'intéresser les travailleurs et qui posent les grands problèmes de notre époque. Chacune de ces séances réunit deux à trois cents travailleurs. Enfin, LOISIRS ET CULTURE met chaque jour, à la disposition des travailleurs immigrés, un foyer qui est leur lieu de rencontre.

● Quels sont les résultats des luttes menées par le Syndicat C.G.T. Renault avec les travailleurs immigrés ?

Aimé HALBEHER. — Depuis juin 1968, l'embauche sous contrat provisoire a été supprimée. Cette mesure appliquée à tous les travailleurs immigrés permettait à la Direction de faire peser sur eux l'incertitude de l'emploi et d'exercer toutes sortes de pressions pour les exploiter davantage.

Dans le cadre de la Commission de Formation Professionnelle, une sous-Commission de travailleurs immigrés discute avec la direction de ses problèmes propres.

En juillet dernier, l'action du syndicat Renault et de ses élus C.G.T. au Comité d'Entreprise et au Conseil d'Administration de la Régie Nationale des Usines Renault a imposé la libération de notre camarade Boubacar Bathily, travailleur africain, emprisonné à Fresnes pour avoir demandé l'amélioration des conditions d'hébergement dans le foyer de Saint-Denis. Boubacar Bathily, qui avait été licencié par la Direction de la Régie, a réintégré son poste de travail.

Les luttes menées par le syndicat C.G.T. Renault ont permis d'obtenir des salaires plus élevés que dans les autres entreprises d'automobiles (Citroën, Simca et Peugeot).

Voici ces salaires par catégorie professionnelle, compte non tenu des primes payées chaque trimestre.

OUVRIERS SPECIALISES

| Classe | Coefficients | Taux d'embauche 6 mois | MOYEN | MAXI |
|--------|--------------|------------------------|-------|------|
| 1 | 130 | 4,96 | 5,08 | 5,15 |
| 2 | 135 | 5,11 | 5,22 | 5,29 |
| 3 | 140 | 5,25 | 5,36 | 5,43 |
| 4 | 145 | 5,39 | 5,51 | 5,58 |
| 5 | 150 | 5,53 | 5,66 | 5,73 |
| 6 | 155 | 5,68 | 5,81 | 5,89 |
| 7 | 160 | 5,84 | 5,98 | 6,07 |

(ces taux doivent être augmentés de 2,1 % en raison de la réduction d'horaire.)

OUVRIERS PROFESSIONNELS

| Classe | Coefficient | A - Taux d'embauche 6 mois | B | C | D | E |
|--------|-------------|----------------------------|------|------|------|------|
| 1 | 155 P 1 S | 5,55 | 5,63 | 5,70 | 5,78 | 5,85 |
| 2 | 165 P 1 | 5,70 | 5,81 | 5,92 | 6,03 | 6,15 |
| 3 | 175 P 2 | 6,11 | 6,27 | 6,44 | 6,60 | 6,76 |
| 4 | 195 P 2o | 6,86 | 6,86 | 7,07 | 7,27 | 7,47 |
| 5 | 215 P 3 | 7,22 | 7,46 | 7,70 | 7,94 | 8,18 |
| 6 | | 7,72 | 8,01 | 8,30 | 8,59 | 8,88 |

● Comment, d'une manière pratique, ces élections vont-elles se dérouler ?

Aimé HALBEHER. — Le syndicat C.G.T. Renault présente sur ses listes le plus grand nombre de candidats délégués ESPAGNOLS, ALGERIENS, AFRICAINS, etc...

Tous les travailleurs immigrés peuvent voter s'ils ont six mois de présence à l'usine. C'est un droit dont ils doivent exiger le respect.

De plus, ils ont droit à un temps de déplacement de 15 MINUTES payées pour aller voter.

La C.G.T. veillera à ce que ces droits soient respectés.

La C.G.T. demande des moyens plus importants pour l'alphabétisation

الس.ج.ت. تطلب بوسائل أهم
لقاومة الأمية

A l'occasion du 8 septembre proclamé par l'UNESCO : « Journée Internationale d'Alphabétisation », Georges Seguy, Secrétaire Général de la CGT, a écrit au Premier Ministre.

La C.G.T., considérant l'ampleur du problème et les conséquences néfastes de ce fléau du point de vue humain, social, économique, politique et culturel, « estime que des mesures urgentes doivent être prises par le gouvernement français. »

Après avoir rappelé que le développement rapide des sciences et des techniques exige de chaque travailleur des

tions privées, c'est seulement 30.000 immigrés qui ont pu se faire inscrire aux cours d'alphabétisation.

« Pour la même année, 3.500 à peine ont eu accès aux centres de formation professionnelle.

« En 1968, c'est 23.340 adultes (dont 2.340 femmes) seulement qui ont pu bénéficier de cette action pour laquelle le Fonds d'Action Sociale a consacré un crédit de 9.125.000 francs.

« Au titre de l'année scolaire 1968-69, sur 8.180 demandes de bourses,



Stage national de formation de moniteurs au Centre Confédéral d'éducation ouvrière de la C.G.T., à Courcelles-sur-Yvette.

التدريب القومي لتكوين المرشدين
بالمركز الجامعي للتربية الشغيلة
للس.ج.ت. بكورسيل سير أيفيت

connaissances sans cesse plus élevées dans tous les domaines, le nombre d'analphabètes de plus de 15 ans dans le monde s'élève à plus de 750 millions, dont 70 % de femmes, et il ne cesse de croître, Georges Seguy précise : « En France même, parmi les deux millions de travailleurs immigrés, on compte un million d'analphabètes. Certes, la responsabilité des pays exportateurs de main-d'œuvre est flagrante. Mais les mesures prises par le gouvernement et le patronat français en la matière, sont dérisoires, en regard de l'importance du problème et de l'accroissement constant du nombre d'immigrés en France dont on se plaint dans les sphères gouvernementales et patronales, à souligner le rôle positif qu'ils jouent dans l'économie du pays.

« En 1967, selon les chiffres connus, un millier de cours seulement ont été organisés par les pouvoirs publics. Si l'on ajoute les candidatures enregistrées par les syndicats et les associa-

3.850 seulement ont été allouées par le Service Social d'Aide aux Emigrants à des jeunes immigrés, faute de moyens financiers suffisants, tandis que les crédits consacrés à la préformation et à la formation professionnelle sont passés de 6.500.000 F en 1966 à 3.300.000 F en 1968.

« Comment alors réaliser la promotion sociale des travailleurs immigrés, la réadaptation et le recyclage des accidentés du travail et des licenciés si ces hommes et ces femmes ignorent la langue française et si les portes des centres de formation professionnelle leur sont fermées ? » demande le Secrétaire Général de la C.G.T.

La C.G.T. réclame : « des moyens plus importants de la part du gouvernement et du patronat, en vue notamment, d'intensifier l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle. »

« En tout état de cause, ces res-



Un cours d'alphabétisation organisé par la C.G.T. pour les travailleurs algériens des Raffineries de Saint-Louis, dans les Bouches-du-Rhône.

دروس رفع الأمية عن العمال الجزائريين
بمعامل السكر سان لوي
(مقاطعة بوش دي رون)

sources ne doivent pas être prélevées sur les prestations familiales dues aux immigrés » précise Georges Seguy, en ayant auparavant dénoncé les discriminations inadmissibles qui frappent les travailleurs immigrés dans le domaine social.

La C.G.T. revendique :

« la mise en place au niveau gouvernemental d'un Comité National pour l'alphabétisation auquel participeraient les centrales syndicales représentatives ; la création de nouveaux centres de préformation et de formation professionnelle répondant aux besoins croissants des travailleurs français et immigrés ; la modification de la loi sur les Comités d'entreprise, qui permettrait la création de commissions d'alphabétisation à financer par les chefs d'entreprises. »

La C.G.T. demande encore : « la participation des centrales syndicales représentatives sans discrimination dans tous les organismes concernés : Office National d'Immigration, Fonds d'Action Sociale, Communauté Economique Européenne, Fonds Social Européen ; l'organisation de stages pour la formation de moniteurs d'alphabétisation à la charge de l'Etat et du patronat ; l'augmentation des crédits d'alphabétisation fonctionnelle et de scolarité des enfants. »

De plus, la C.G.T. réclame : « l'octroi d'une subvention par le Fonds d'Action Sociale au même titre que les 150 associations privées et confessionnelles, compte tenu des activités qu'elle déploie dans ce domaine, des

résultats obtenus et des perspectives de développement des cours-pilotes d'alphabétisation que ses syndicats organisent.

« Enfin, en direction du patronat, la C.G.T. revendique l'inclusion, dans les conventions collectives, de clauses engageant l'employeur à assurer l'alphabétisation fonctionnelle des travailleurs immigrés dans leurs entreprises, ainsi que l'octroi aux intéressés et aux moniteurs, d'heures payées sur le temps de travail pour l'organisation de cours dans des locaux convenables.

« Si le droit de toute personnel à l'éducation est universellement reconnu, l'analphabétisation viole ce droit et s'oppose à la jouissance réelle des autres droits des travailleurs immigrés. Le gouvernement a pris des engagements en la matière, tant devant les instances internationales comme l'O.N.U. et l'UNESCO qu'envers les pays fournisseurs de main-d'œuvre.

« Vous avez déclaré devant l'Assemblée Nationale que vous n'auriez garde « d'oublier ces travailleurs étrangers qui assument, dans notre économie, les travaux les plus pénibles, et dont les conditions d'accueil et de vie doivent être améliorées ».

« Nous sommes prêts, quant à nous, à débattre de ces problèmes avec vous » conclut le Secrétaire Général de la C.G.T., en adressant au Premier Ministre la Charte revendicative adoptée par la Conférence Nationale pour la défense et l'organisation des travailleurs immigrés qui a eu lieu les 15 et 16 mars derniers.



C'est avec une profonde tristesse que toute l'humanité progressiste a appris la pénible nouvelle du décès du Président Ho Chi Minh.

Les travailleurs et le peuple du Vietnam ne sont pas seuls à pleurer le Président Ho Chi Minh.

Les travailleurs de France ont toujours nourri la plus grande admiration et le plus profonde respect envers celui qui a toujours symbolisé le patriotisme, le courage et l'héroïsme du peuple vietnamien.

Ils n'oublieront jamais le travailleur immigré Nguyen Ai

Hommage à HO CHI MINH

Quoc (Nguyen le patriote) qui, débarqué à Marseille en 1911, écrivait quelques années plus tard des articles pour « La Vie Ouvrière » et pour « Le Paria », un périodique qu'il avait fondé pour défendre ses frères sous le joug colonialiste, le rôle personnel qu'il a joué au sein du mouvement ouvrier français au moment où celui-ci cherchait sa voie révolutionnaire.

Notre ami, notre vénéré camarade Ho Chi Minh aimait à dire : « Rien n'est plus précieux que l'indépendance et la liberté ». Cette pensée galvanise l'énergie du peuple vietnamien et illumine son combat contre l'agresseur impérialiste américain.

Que nos camarades vietnamiens sachent combien leurs frères en France partagent leur peine, qu'ils soient assurés de la volonté de tous les travailleurs de poursuivre et de développer la lutte jusqu'à la victoire finale du peuple vietnamien qui sera celle de tous les travailleurs et de tous les peuples du monde.

تحية الى هوشي منه

تلقت الإنسانية التقدمية بمزيد اللوعة نبأ وفاة الرئيس الراحل هوشي منه وليس سكان الفيتنام عمالا وشعبا يبكونه وحدهم .

ان عمال فرنسا كانوا دائما يشعرون بشعور الأعجاب العظيم والاحترام الكبير نحو الرجل الذي كان رمز الوطنية والشجاعة والبطولة للشعب الفيتنامي .

لن ينسوا أبدا ذلك العامل المغترب نغويان أي كوك (نغويان الوطني) الذي هبط بمرسيليا سنة ١٩١١ وحرر بعد ذلك عدة مقالات بجريدة « الحياة العمالية » وبجريدة « الباريا » (المنبؤ) التي أسسها دفاعا عن اخوانه العائشين تحت نير الاستعمار . ولن ينسوا الدور الشخصي الذي لعبه داخل الحركة الشيوعية الفرنسية عندما كانت تبحث عن طريقها الثوري .

كان صديقنا ورفيقنا المحترم هوشي منه يردد في نشوة : « لا شيء أثنى من الاستقلال والحرية » وهذه الفكرة قد ضاعفت عزيمة الشعب الفيتنامي وأنارت سبيل كفاحه ضد المقتصب الامبريالي الأمريكي .

ليعلم رفاقنا الفيتناميون مدى مشاركة اخوانهم بفرنسا لمصاهم ولينفقوا في رغبة جميع الشغاليين مواصلة وتطوير الكفاح الذي يقوده الشعب الفيتنامي حتى النصر النهائي وهي رغبة جميع العمال وكافة شعوب العالم .



une délégation des syndicats arabes en France

Une importante délégation de la Confédération Internationale des Syndicats Arabes conduite par son secrétaire général, le docteur Fawzi El Sayed, et son secrétaire général adjoint M. Fechtali, et comprenant des représentants de la R.A.U., Syrie, Jordanie, Irak, Palestine, Algérie et Maroc, a séjourné en France durant une semaine à l'invitation de la C.G.T.

Après une conférence de presse au siège de la C.G.T., la délégation de la C.I.S.A. devait se scinder en trois groupes qui ont parcouru les principales régions de France et multiplié les contacts avec les travailleurs et les organisations de la C.G.T.

● Notre cliché : Une partie de la délégation de la C.I.S.A. lors de son arrivée à l'aéroport du Bourget.

صحفيا بمركز س.ج.ت. انتشر عقد الوفد الى ثلاثة فروع طافوا بأهم المناطق الفرنسية وأجروا اتصالات كثيرة ومتعددة مع العمال ومنظمات س.ج.ت.

العربية المتحدة وسوريا والأردن والعراق وفلسطين والجزائر والمغرب الأقصى . وقضى الوفد أسبوعا بفرنسا بدعوة من الجامعة العامة للشغل س.ج.ت. وبعد أن عقد الوفد مؤتمرا

قدم وفد كبير من أعضاء الجامعة الاممية لنقابات العمال العرب يقوده الأمين العام الدكتور فوزي السيد والأمين العام المساعد محمد الفشتالي ويمثل نوابا عن الجمهورية

* بالصورة طائفة من وفد الجامعة الاممية لنقابات العمال العرب عند وصولها بمطار البورجى الفرنسي .